

# AVIS AU PUBLIC

---

**Concerne : Harmonisation du règlement concernant les nuits blanches**

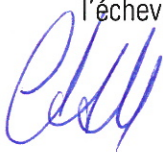
---

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 29 janvier 2024, le conseil communal a arrêté un **règlement communal concernant les nuits blanches**.

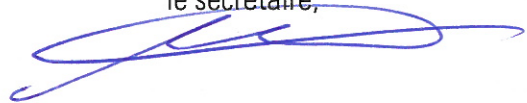
Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Grosbous, le 6 mai 2024

pour le collège des bourgmestre et échevins,  
pour le bourgmestre,  
l'échevine



le secrétaire,



Date de l'affichage : 7 mai 2024